



Travail préparatoire et TUEP à rendre

Ce document est essentiel pour élaborer la future charte du réseau C40. Votre compte rendu doit démontrer comment votre ville compte optimiser et décarboner son énergie tout en respectant les impératifs de justice sociale et de diversité culturelle. Afin de comprendre les attendus, il est nécessaire de lire attentivement le rapport (https://euromad.org/wp-content/uploads/2026/01/C40_Cities.pdf), notamment les parties III, IV et V qui détaillent les approches pour cette modélisation.

Pour la préparation de ce projet de départ, chaque mairesse ou maire invité doit présenter un **Texte Urbanistique et Environnemental Préparatoire (TUEP)** avant la conférence dans lequel il présentera :

1. Position stratégique de la municipalité : Présenter la vision de votre maire ou mairesse sur la transition énergétique à court et long terme. Vous devez préciser comment votre ville envisage la coopération avec d'autres métropoles du réseau pour accélérer la décarbonation. Intégrez dès cette partie votre position sur des débats sensibles comme la sobriété énergétique ou le rôle du secteur privé.

2. État des lieux et mesures engagées : Résumez les principales actions déjà entreprises par votre ville, agglomération ou communauté de communes pour lutter contre le changement climatique. Focalisez-vous sur la décarbonation à travers trois échelles :

- **L'habitat** : Rénovation thermique, isolation, suppression des énergies fossiles (ex: interdiction des chaudières au fioul).
- **Le quartier** : Urbanisme innovant (ex: les « superblocs » de Barcelone ou les éco-quartiers comme Confluence à Lyon utilisant des capteurs intelligents).
- **Les zones spécialisées** : Gestion des zones industrielles, parcs éoliens urbains ou réseaux de transport électrique massifs.

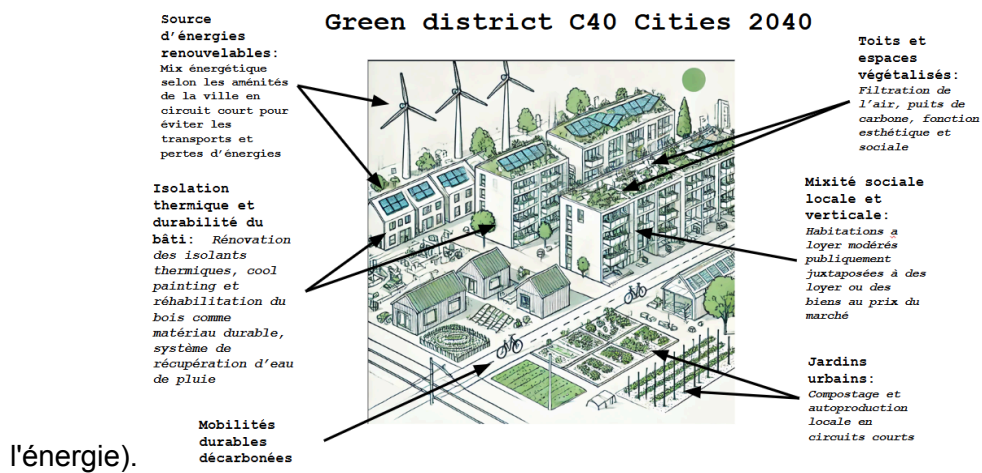
3. OPTIONNEL MAIS CONSEILLÉ ET VALORISÉ : Rédigez des propositions pour la charte du réseau « C40 Ville du futur » Rédigez **1 à 2 articles précis** qui pourraient être insérés dans le texte de projet juridique (TPJ). Chaque proposition doit être formulée ainsi :

- **Axe concerné** : Écrivez l'axe du rapport concerné, sur quel grand sujet votre proposition traite (ex: III) A) La ville, foyer de pollution et d'inégalités)
- **Proposition** : Énoncez une mesure concrète, en tenant compte des **contextes réglementaires et culturels**.

- *Exemple de critère* : Chaque ville pourrait s'engager à faire une transition vers une part minimale d'énergies renouvelables (photovoltaïque, biomasse) ou des critères de transition juste (garantir un accès abordable à l'énergie pour les populations les plus modestes).

4. Réalisation graphique (illustration concrète): Le secrétariat apprécie particulièrement l'inclusion d'un ou deux exemples visuels. Vous devez fournir :

- Un **croquis architectural** (à l'échelle de la rue ou du bâtiment) ou un **schéma urbanistique** (à l'échelle du quartier).
- Ce visuel doit illustrer une solution de décarbonatation ou d'optimisation (ex: toits végétalisés à Paris pour l'isolation, réseau cyclable, ou gestion intelligente de



Autre réalisation graphique possible: Diagramme (facile à interpréter visuellement, par exemple en camembert) qui montre les pourcentages du budget total de la ville attribués à chaque aspect de la transition écologique.

Modalités techniques de rendu

- **Longueur** : Environ **5 000 signes** (+/- 10%), hors productions graphiques.
- Arial 11, interligne simple
- **Date limite** : **22 février 2026 dernier délai. Merci de respecter l'échéance.**
- **Objectif final** : Ce document servira de base pour voter une charte commune visant à la fois un renouveau écologique urbain et une transition inclusive.